

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** ATTRACTIF PIEGE A GUEPES Décamp® Radical

**Type(s) de produit:** TP19 - Répulsifs et appâts

TP19 - Répulsifs et appâts

**Numéro de l'autorisation:** BE2022-0006

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** EU-0027061-0000

## Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

ATTRACTIF PIEGE A GUEPES Décamp® Radical
ATTRACTIF PIEGE A GUEPES Prestobio®
ATTRACTIF PIEGE A MOUCHES Prestobio®
ATTRACTIF PIEGE A FRELONS Prestobio®
PIEGE POCHE Prestobio®
LOCKSTOFF FÜR WESPENFALLE Prestobio®
LOKSTOF VOOR WESPENVALLEN Prestobio®

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

<b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b>	Nom	CREA
	Adresse	215 Avenue de la roche parnale ZI Motte Longue 74130 Bonneville France
<b>Numéro de l'autorisation</b>	BE2022-0006	
<b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b>	EU-0027061-0000	
<b>Date de l'autorisation</b>	10/02/2022	
<b>Date d'expiration de l'autorisation</b>	09/02/2032	

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

<b>Nom du fabricant</b>	CREA
<b>Adresse du fabricant</b>	215 Avenue de la Roche Parnale Z.I. Motte Longue 74130 Bonneville (Haute-Savoie) France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	215 Avenue de la Roche Parnale Z.I. Motte Longue 74130 Bonneville (Haute-Savoie) France

#### 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

<b>Substance active</b>	2329 - Saccharomyces cerevisiae (yeast)
<b>Nom du fabricant</b>	Société Industrielle Lesaffre
<b>Adresse du fabricant</b>	137, rue G. Péri 59700 Marcq-En-Baroeul France
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	137, rue G. Péri 59700 Marcq-En-Baroeul France

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Saccharomyces cerevisiae (yeast)		Substance active	68876-77-7		1,9

### 2.2. Type de formulation

WP - Poudre mouillable
------------------------

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

## 4. Utilisation(s) autorisée(s)

### 4.1 Description de l'utilisation

#### Utilisation 1 - Attractif guêpes (frelons compris), extérieur, grand public - TP 19

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Attractif pour guêpes et frelons

Le produit doit être utilisé dans un piège approprié placé à l'extérieur pour attirer les guêpes et les frelons.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Vespula germanica*  
Nom commun: Wasps  
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: *Vespa crabro*  
Nom commun: Frelon européen  
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Extérieur

Extérieur

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application manuelle

Description détaillée:

Attractif à utiliser avec un piège adéquat.

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 25 g de produit à diluer dans 300 ml d'eau.

Dilution (%): 25 g de produit à diluer dans 300 ml d'eau.

Nombre et fréquence des applications:

Le produit dilué doit être remplacé au bout de 2 semaines.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

- Sachet en PET/PE de 25 g, 50 g, 75 g, 100 g (sachet scellé)  
- Sachet en PEHD de 25 g, 50 g, 75 g, 100 g (sachet scellé)

- Sachet en PP de 25 g, 50 g, 75 g, 100 g (sachet scellé)
- Flacon/bidon de 500 ml, 750 ml, 1000 ml en PEHD (bouchon vissé)
- Flacon/bidon de 500 ml, 750 ml, 1000 ml en PET (bouchon vissé)
- Flacon/bidon de 500 ml, 750 ml, 1000 ml en PP (bouchon vissé)

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir la section 5.1

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir la section 5.3

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir la section 5.4

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir la section 5.5

#### 4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Attractif mouches, extérieur, grand public - TP 19

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

<b>Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée</b>	<p>Attractif pour mouches. Le produit doit être utilisé dans un piège approprié placé à l'extérieur pour attirer les mouches.</p>
<b>Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)</b>	<p>Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: House fly Stade de développement: Adultes</p>
<b>Domaine d'utilisation</b>	<p>Extérieur</p> <p>Extérieur</p>
<b>Méthode(s) d'application</b>	<p>Méthode d'application: Application manuelle Description détaillée: Attractif à utiliser avec un piège adéquat.</p>
<b>Taux et fréquences d'application</b>	<p>Taux d'application: 25 g de produit à diluer dans 300 ml d'eau. Dilution (%): 25 g de produit à diluer dans 300 ml d'eau. Nombre et fréquence des applications: Le produit dilué doit être remplacé au bout de 2 semaines.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	<p>Grand public (non professionnel)</p>
<b>Dimensions et matériaux d'emballage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sachet en PET/PE de 25 g, 50 g, 75 g, 100 g (sachet scellé)</li> <li>- Sachet en PEHD de 25 g, 50 g, 75 g, 100 g (sachet scellé)</li> <li>- Sachet en PP de 25 g, 50 g, 75 g, 100 g (sachet scellé)</li> <li>- Flacon/bidon de 500 ml, 750 ml, 1000 ml en PEHD (bouchon vissé)</li> <li>- Flacon/bidon de 500 ml, 750 ml, 1000 ml en PET (bouchon vissé)</li> <li>- Flacon/bidon de 500 ml, 750 ml, 1000 ml en PP (bouchon vissé)</li> </ul>

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir la section 5.1

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir la section 5.2

#### **4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Voir la section 5.3

#### **4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage**

Voir la section 5.4

#### **4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Voir la section 5.5

### **5. Conditions générales d'utilisation**

#### **5.1. Consignes d'utilisation**

- Respectez le mode d'emploi.
- Le produit dilué doit être remplacé au bout de 2 semaines.
- Vérifiez que tous les insectes sont morts avant de vider le piège.
- Attendez 3 jours à température ambiante pour la réhydratation de la levure.
- Lavez le piège à l'eau, après utilisation.
- Le produit peut être placé sur une table ou suspendu par une corde.
- En cas de faible capture d'insectes, changez l'emplacement du piège.
- Le produit doit être mis en œuvre avec des pièges adaptés

#### **5.2. Mesures de gestion des risques**

-

#### **5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**



- En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
- En cas d'inhalation: En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver la peau à l'eau et au savon. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas d'ingestion : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### **5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

- Éliminer le contenu/récipient selon la législation nationale

#### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Tenir hors de portée des enfants et des animaux/animaux de compagnie non-cibles
- Protéger de la lumière
- Stocker à température ambiante
- Durée de conservation : 3 ans

#### **6. Autres informations**